

dans son cerveau du renfort pour réprimer les mouvements de l'âme.

Dans le cas présent comme chaque fois qu'il s'agit de dépenser les deniers publics, je me demande naturellement où l'on prendra l'argent. La Chambre doit être lasse de m'entendre faire cette question, mais je la réitérerai aussi souvent qu'il sera besoin de le faire. Cette fois, on répondra évidemment qu'une partie de l'argent nécessaire proviendra des milliers d'anciens combattants qui sont maintenant à l'ouvrage et qui furent les premiers à entendre le son de la trompette qui les appelait en France. A cet égard, non plus, je ne suis pas complètement dépourvu de sensibilité. En principe, il importe de veiller avec le plus grand soin sur nos finances à l'heure actuelle, et je considère qu'il faudrait encourager le moins de monde possible à "demander l'aumône à qui est prêts à vous voler", comme dit le vieux proverbe anglais.

Si j'étais Polonais, que je fusse en Pologne et qu'on me donnât à choisir entre vivre dans l'aisance en ce pays-là et m'en aller au Canada avec une vieille chemise pour tout vêtement, je n'hésiterais pas à opter pour la chemise. Il ne faut pas plaindre ces gens outre mesure de ce qu'ils sont revenus au Canada; tous ceux qui peuvent s'échapper, pour ainsi dire, de n'importe quelle partie de l'Europe à l'heure qu'il est sont bien aise de se trouver en notre pays. Certes, ce n'est pas une raison de ne point faire droit à toute revendication légitime; mais je ne vois rien qui puisse faire considérer comme justes celles dont il s'agit en ce moment.

Je le répète, monsieur l'Orateur, la question est épineuse; néanmoins, je me sens enclin à appuyer les conclusions du comité, et c'est ce que je ferai.

M. VIEN: En disant que ce n'aurait pas été un si grand malheur que de laisser ces gens-là de l'autre côté de la mer, mon honorable ami se souvient-il qu'il s'agit de sujets nés au Canada.

M. CLARK (Red-Deer): L'honorable député se trompe absolument. Je n'ai pas dit qu'il eût été fâcheux ou non de les laisser là-bas. J'ai dit que j'aimais mieux me trouver au Canada et que je m'estimerais malheureux si j'étais outre-mer, surtout dans le voisinage de la Pologne. Mon honorable ami ne m'a pas compris.

M. LAPOINTE: Comme je veux voter en pleine connaissance de cause—si c'est possible—je tiens à avoir l'explication qu'il me faut pour cela. En ce qui concerne les

[M. Clark (Red Deer).]

pensions, nous a-t-on dit, ces gens seront traités tout comme s'ils avaient fait partie du corps expéditionnaire canadien.

Des DEPUTES: Non, non.

M. LAPOINTE: Je veux savoir si c'est vrai.

Des DEPUTES: Non, non.

M. LAPOINTE: Je prétends qu'on doit les considérer comme des soldats canadiens. (*Exclamations.*) Je ne vois pas ce qu'il peut bien y avoir de risible dans le fait de parler de soldats qui se sont battus pour leur pays et pour la cause des alliés, de soldats qui ont accompli leur devoir.

M. CURRIE: Mon honorable ami...

M. LAPOINTE: Les rires du représentant de Simcoe-Nord (M. Currie) sont tout à fait déplacés. Qu'on respecte au moins ces hommes si l'on a pas d'autres égards à leur marquer.

M. CURRIE: L'honorable député ne sait-il pas que ce ne sont pas les pensions que l'on demande au nom de ces hommes, mais la même paye et les mêmes allocations que reçoivent nos soldats canadiens?

M. LAPOINTE: En réponse à ma question, mon honorable ami de Renfrew-Sud (M. Pedlow) m'a dit que ces hommes devraient avoir les mêmes pensions que celles des soldats canadiens.

M. CURRIE: Non, la paye et les allocations.

M. LAPOINTE: Il doit savoir ce qu'il veut en proposant cet amendement.

M. COOPER: La proposition est là.

M. LAPOINTE: Voulez-vous me permettre de m'expliquer? Mon honorable collègue de Simcoe-Nord est le député qui n'ignore rien, personne n'en doute, mais je le prie, ainsi que la Chambre, de m'accorder leur indulgence durant les peu d'instantes que je vais prendre à exprimer mes vues. Ces hommes étaient des sujets canadiens; d'aucuns ne le nient; ils n'étaient réservistes de nul autre pays. Parce qu'ils étaient soumis à la loi du service militaire, comme l'a déclaré le ministre de la Milice (M. Guthrie) ce n'est pas un argument contre leur demande, car, ils auraient été obligés de servir dans l'armée canadienne si ce pays ne leur avait pas permis d'offrir leurs services à l'armée polonaise. On leur a permis de lever ce régiment; ceux qui se sont enrôlés l'ont fait du plein consentement des autorités canadiennes et, comme je l'ai dit, peu